

N° D'ORDRE : 2023-124

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 02
Excusé : 02
Absents : 02
Qui ont pris part
à la délibération : 25

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien – Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme VIENOT Véronique donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Excusés : Mme DEFAUX Catherine – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Absents : M. BLANC Romain – Mme SAUQUET Adeline.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

11. AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE
AVEC LA SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS – PROCES VERBAUX ELECTRONIQUE
(PVe)

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que les procès-verbaux sont désormais dressés électroniquement via du matériel spécifique et un logiciel PVe fourni par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Ce logiciel doit être mis à jour régulièrement et cela nécessite un suivi réalisé par un service ayant des compétences techniques dans ce domaine.

Aussi, Monsieur le maire propose à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'autoriser à renouveler le contrat de maintenance avec la Société LOGITUD SOLUTIONS ZAC du Parc des Collines - 53 rue Victor Schoelcher - 68200 MULHOUSE.

Le contrat prendra effet le 01/01/2024 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2024 moyennant un forfait annuel de 574,00 € H.T. et pourra être reconduit tacitement deux fois une année.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le maire à signer le renouvellement du contrat de maintenance avec la société Logitud Solutions.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT